

Déclaration

La Confédération Syndicale des Forces Productives -COSYFOP, souhaite informer l'opinion public national et international des poursuites pénales engagées contre les deux dirigeants de la Confédération, messieurs Hamza Khroubi et Nasreddine Hamitouche, pour des accusations de terrorisme en vertu de l'article 87BIS du code pénal algérien.

Nous exprimons nos profondes préoccupations et nous rejetons les accusations portées contre nos dirigeants. Nous condamnons vivement les tentatives continues d'utilisation de l'article 87Bis du code pénal, d'une façon marquée par la falsification des faits, en violation des lois nationales et des conventions internationales notamment la charte international des droits de l'homme.

Effectivement, l'instrumentalisation de la justice pour persécuter les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme n'est pas un phénomène nouveau, comme en témoigne le cas de notre collègue syndicaliste Ramzi Dardar, qui avait fait l'objet de poursuites individuelles pour des accusations de terrorisme, passant dix-sept mois en détention préventive. Finalement, il a été acquitté de toutes les charges par le tribunal criminel et la cour d'appel, sans qu'aucune mesure de réparation ne soit accordée pour les torts subis.

Ces poursuites se sont étendues pour viser collectivement nos dirigeants, alors que les autorités algériennes ont impliqué Hamza Khroubi et Nasreddine Hamitouche dans une affaire de terrorisme, aux côtés de Mohamed Arabi Zitout et Mourad Dhina, qui sont des dirigeants du mouvement "Rachad" que le gouvernement algérien a classé comme une organisation terroriste.

À cet égard, la Confédération tient à préciser ce qui suit :

- La Confédération Syndicale des Forces Productives confirme que ses activités sont menées de manière pacifique, conformément aux conventions internationales de l'OIT, et ne sont en aucun cas liées aux activités, aux objectifs ou à l'idéologie du mouvement "Rachad". En outre, nous luttons son relâche pour défendre les intérêts de nos membres en particulier et les travailleurs.euses algérien en général.
- Nous souhaitons rappeler à l'opinion publique que le mouvement "Rachad" a été créé sous la supervision du colonel Mohamed Samraoui, ancien haut responsable et deuxième homme des services de renseignements algériens (DRS). Par conséquent, nous considérons que l'implication de nos dirigeants avec les dirigeants du mouvement Rachad dans une seule affaire judiciaire revêt des motivations politiques plutôt que criminelles. C'est pourquoi nous tenons à nous distancer de ce mouvement ainsi que les manœuvres politique du gouvernement algérien.

La Confédération condamne fermement l'exploitation politique du mouvement "Rachad" dans le but de dénigrer la réputation de nos dirigeants. En outre, nous continuons de lutter pour fournir un soutien et une protection juridique convenable à nos dirigeants et à tous les membres de notre organisation.

En conclusion, nous réitérons notre appel au gouvernement algérien pour qu'il se conforme aux conventions internationales ratifiées, notamment aux résolutions et aux recommandations des organes de contrôles du Bureau International du Travail (BIT) concernant la liberté syndicale et le droit de l'organisation.

Jeunesse... Libre et Démocrate.

Alger le 20/09/2023

